

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MAI 2019 – 19 H

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 24 mai à 19 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. BRAY, Mme BAIOCCHI, M. JEUNEMAITRE, Mme CHEVET, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. GAUFILLIER, Mme BAALICHERIF, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. PERRINO, M. CAMBIEN, Mme FISCHER, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE M. JIBRIL, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. JACOB, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI Mme BENARD-BIENVENU, conseillère municipale, par M. BRAY M. RAFIK, conseiller municipal, par Mme CHEVET Mme BACQUET, conseillère municipale, par Mme SPARACINO M. POLLET, conseiller municipal, par M. CAMBIEN
Excusé(s) non représenté(s)	M. GUILLABERT M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme HOTIN

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	23.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 16 mai 2019	

---000O000---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (31 voix "pour"), Mme HOTIN est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »).

oooOooo

URBANISME, TRAVAUX ET COMMERCE

2019.29 – MOBILIER URBAIN : AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE CONTRAT DE CONCESSION POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le choix de la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE pour assurer, en tant que concessionnaire la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains ;
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer le contrat de concession et ses annexes, relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains pour une durée de 10 années à compter de la date indiquée dans le courrier de notification, après sa transmission au contrôle de légalité ;
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer le contrat de concession susvisé et tous actes aux effets ci-dessus ;
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20.

Le Maire,



Olivier LAVENKA